

SANTÉ Le QI freine l'accès à la logopédie d'enfants souffrant de handicap

Un quotient intellectuel inférieur à 86 empêche le remboursement des soins de santé pour les séances de logopédie d'enfants en situation de handicap intellectuel. Une lettre ouverte exigeant « la fin de cette discrimination » a été signée par 250 associations alors que le dossier s'invite à la Chambre, ce jeudi.

PATRICE LEPRINCE

C'est à travers une lettre ouverte adressée au ministre de la Santé Frank Vandenbroucke que 250 associations soutenues par plus de 5.000 signataires ont fait part de leur incompréhension face au non-remboursement de frais de logopédie monodisciplinaire pour certains enfants en situation de handicap intellectuel. « Nous ne pouvons plus tolérer que des enfants soient exclus du remboursement des soins de santé sous prétexte que leur QI est insuffisant. C'est tout simplement indigne d'un Etat démocratique. »

Sont concernés, celles et ceux dont le QI est inférieur à 86. Si leur nombre est difficile à estimer, les conséquences de cette réglementation sur leur santé sont, elles, évidentes, à entendre les auteurs de la lettre ouverte. « Beaucoup de gens sont concernés par cette question », indique Thomas Dabeux, de l'ASBL Inclusion. « On y retrouve des familles, mais aussi des professionnels convaincus de la nécessité de rembourser ces séances. Le ministre estime qu'il existe des centres pluridisciplinaires de réadaptation ambulatoire (CRA) et qui sont le plus à même de répondre aux besoins de ces enfants. Sans remettre en question le professionnalisme de ces institutions, nous savons qu'il n'y aura jamais de CRA dans chaque quartier. Par ailleurs, les listes d'attente sont souvent longues pour les enfants en situation de handi-



cap intellectuel, ce qui empêche la mise en place d'une réponse précoce. »

Pointé aussi le fait que les centres « ne sont pas ouverts à toutes les pathologies et à tous les profils. Conséquence : celui qui vit au mauvais endroit est forcément éloigné du CRA adapté à ses besoins ». Nombre de familles finissant alors par renoncer. « Certains enfants ont besoin de plusieurs spécialistes, mais parfois seule la logopédie est nécessaire, il est donc dommage qu'ils ne puissent pas recourir à la même nomenclature que les autres enfants », reprend Thomas Dabeux. « Seules les familles qui ont le plus de moyens peuvent se permettre de payer les séances de logopédie sans remboursement, entre 200 et 300 euros par mois, les autres étant contraintes de renoncer, au risque d'entraver les chances d'inclusion de leurs enfants dans le futur. Lorsque l'on a des problèmes de communication ou de langage, on sait que l'on est plus susceptible de développer des problèmes de com-

portement ou de santé mentale. »

Ce mardi, le groupe MR à la Chambre a annoncé le dépôt d'une proposition de loi. « En supprimant la condition arbitraire d'absence de trouble d'intelligence, nous visons à offrir un soutien adéquat aux enfants présentant des troubles du langage, notamment ceux atteints de trisomie ou d'autisme », indique la députée Caroline Taquin.

Appel à un sursaut politique

Un argumentaire que partage Catherine Fonck (Engagés), qui se bat depuis déjà dix ans pour faire évoluer ce dossier. La députée a récemment encore déposé plusieurs textes portant, notamment, sur la suppression du critère de QI. Des amendements à la loi qui seront présentés au vote ce jeudi devant la Chambre des représentants en séance plénière. « Ce jeudi, chaque député devra voter pour que les enfants avec un QI inférieur à 86 puissent bénéficier du remboursement de la logopédie comme tous les autres

enfants. Appel à un sursaut politique pour que ces enfants et familles soient prioritaires et passent avant la participation ! », a-t-elle encore souligné via X.

Du côté du cabinet de Frank Vandenbroucke, on précise d'entrée que « nous nous battons pour des soins accessibles abordables et appropriés pour tous, comme c'est le cas ici ». Tout en soulignant, en l'occurrence, l'importance des CRA en la matière. « Dans tout le pays, les centres ambulatoires proposent des soins et des traitements multidisciplinaires pour ces enfants. » Centres qui, depuis la sixième réforme de l'Etat, relèvent des entités fédérées, ajoute-t-on. « Si cette offre doit être augmentée, c'est donc aux entités fédérées de le faire. »

La couverture des CRA reste pourtant très aléatoire, estime Catherine Fonck. « Pour toute une série d'endroits, la situation est intenable pour les familles en termes de déplacements alors que toutes ont un logopède près de chez elles. Admettons que vous ayez un centre à proximité, mais si celui-ci n'est pas adapté à la situation particulière de l'enfant, cela ne fonctionnera pas. Ce petit jeu de ping-pong entre les entités fédérées et le fédéral sur le dos de ces familles et leurs enfants est inacceptable et chaque année est une année de perdue. »

Nombreuses sont les familles qui finissent par renoncer à trouver des soins adéquats pour les enfants handicapés souffrant de troubles du langage. © SHUTTERSTOCK

Seules les familles qui ont le plus de moyens peuvent se permettre de payer les séances de logopédie sans remboursement, entre 200 et 300 euros par mois

Thomas Dabeux
Membre de l'ASBL Inclusion

”

ce jeudi devant la Chambre des représentants en séance plénière. « Ce jeudi, chaque député devra voter pour que les enfants avec un QI inférieur à 86 puissent bénéficier du remboursement de la logopédie comme tous les autres

Pourquoi

Lire Le Soir, c'est continuer de se demander pourquoi pour mieux comprendre pourquoi...



2024

Pouvoir d'achat, climat, enseignement, gouvernance... Dès ce vendredi, à 100 jours des élections, les journalistes du Soir répondent aux questions qui vous préoccupent.



www.lesoir.be/pourquoi

LE SOIR
Repensons notre quotidien